

Commune de Valloire

AVIS D'ENQUETE

**Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de Valloire**

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Valloire (Savoie) en date du 28 septembre 2020, le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune sera soumis à enquête publique du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020 inclus, soit 33 jours.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Valloire, auquel toute information pourra être demandée.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Les délibérations du conseil municipal dont la délibération en date du 12 mars 2020 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme ;
- L'intégralité du projet de PLU arrêté comprenant notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les règlements écrit et graphique, les annexes ;
- Les avis émis par les personnes Publiques Associées (PPA), l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale ;

M. Alain VINCENT, a été désigné en tant que commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra personnellement le public en Mairie de Valloire de 14 heures à 18 heures les :

- Lundi 19 octobre 2020
- Samedi 24 octobre 2020
- Vendredi 30 octobre 2020
- Mardi 10 novembre 2020
- Vendredi 20 novembre 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera par ailleurs consultable :

- Sur le site internet de la mairie de Valloire, soit <https://www.mairie-valloire.fr>;
- Sur le site indépendant et sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plu-valloire>;
- Sur support papier en Mairie de Valloire aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures), à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre papier d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Valloire ;
- Sur le registre dématérialisé plu-valloire@democratie-active.com;
- Par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Valloire – 1 place de la Mairie – 73450 VALLOIRE
- Par courriel, à l'adresse mairie@valloire.com

Les informations environnementales figurent dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Valloire et sur le site internet de la commune <https://www.mairie-valloire.fr> ou sur le registre dématérialisé sur le site <https://www.democratie-active.fr/plu-valloire>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Valloire ainsi que sur le site Internet de la commune de Valloire <https://www.mairie-valloire.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Valloire délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations du public, des avis éventuels émis en cours d'enquête par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Valloire et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.